

Objectif -10% de prélèvements d'eau sur les territoires (AMORCE)

COLLECTIVITES, GESTION DE LA RESSOURCE

2024 | NOTICE, OUVRAGE

Contexte


Dans le cadre du plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau (« Plan eau »), l'État s'est donné pour objectif la réduction de 10 % d'eau prélevée d'ici 2030. L'axe 1 du Plan est orienté vers la sobriété des usages pour tous les acteurs. L'association AMORCE (réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et acteurs locaux) s'est saisie de ce sujet et a produit, en partenariat avec 70 collectivités territoriales, un livret mettant en avant des solutions pragmatiques.

Résumé

Ce document, à destination principalement des collectivités territoriales, présente une synthèse non exhaustive de dix mesures de réduction de l'usage des eaux. Chacune de ces mesures propose une **action d'urgence** permettant de répondre rapidement aux conséquences du réchauffement climatique. Elle est complétée par une **action de moyen terme** contribuant à la réduction de 10 % d'eau prélevée d'ici 2030.

Ces actions sont accompagnées de **32 retours d'expériences**, répartis sur tout le territoire national, qui témoignent du caractère opérationnel de ces 10 mesures. Les thèmes abordés sont multiples et balayent un grand nombre de problématiques que les collectivités peuvent rencontrer :

- Mesure 1 : suivre les prélèvements
- Mesure 2 : performance des réseaux d'eau potable
- Mesure 3 : usages domestiques
- Mesure 4 : bâtiments publics
- Mesure 5 : arrosage des espaces verts
- Mesure 6 : recours aux eaux non conventionnelles (ENC)
- Mesure 7 : tarification incitative
- Mesure 8 : usages industriels
- Mesure 9 : usages agricoles
- Mesure 10 : gestion intégrée des eaux pluviales

 SÉCHERESSE QUELLES SOBRIÉTÉS DES USAGES DE L'EAU ? COMMENT PRÉSERVER LA RESSOURCE ?		
10 MESURES IMMÉDIATES ET ACTIONS MOYEN TERME APPLICABLES DANS NOS COLLECTIVITÉS		SUIVRE LES PRÉLÈVEMENTS 1  Immédiate : Identifier les consommateurs et prélèvements particuliers du territoire Moyen terme : Modélisation de la ressource et alternatives des usages collectifs
USAGES DOMESTIQUES 2  Immédiate : Distribution de kits d'économie d'eau accompagnés d'une sensibilisation Moyen terme : Mise en place de dispositifs de détection de fuites, d'ajustement des compteurs, etc.	BÂTIMENTS PUBLICS 3  Immédiate : Etablir un bilan des consommations des usages publics Moyen terme : Travaux de rénovation énergétique des Bâtiments, Equipements, EDC	GESTION EAUX PLOUVIALES 4  Immédiate : Distribution de cuves de récupération d'eau de pluie aux usagers Moyen terme : Mise en place de programmes de sensibilisation à la pluie
ARROSAGE ESPACES VERTS 5  Immédiate : Mise en place de dispositifs optimisés (gouttes à goutte / programmation) Moyen terme : Faire évoluer vers des variétés moins consommatrices d'eau	REUSE EAUX NON CONVENTIONNELLES 6  Immédiate : Lancer une étude d'opportunité de réutilisation ENC sur multi-usages Moyen terme : ENC pour arrosage, usage industriel & autres usages	TARIFICATION INCITATIVE 7  Immédiate : Tester les outils d'aide à la sous-consommation pour sensibiliser Moyen terme : Distribuer une tarification sociale et environnementale de l'eau
USAGES INDUSTRIELS 8  Immédiate : Réunir les entreprises pour partager les démarches déjà réalisées Moyen terme : Appuyer les entreprises pour la réduction des consommations & la REUSE	USAGES AGRICOLES 9  Immédiate : Un bilan partagé de la sécheresse Moyen terme : Travaux d'entretien des sols et pratiques agricoles avec objectif de 100% de REUSE	DIVERSIFIER RESSOURCES 10  Immédiate : Communiquer sur le statut des réseaux des ressources Moyen terme : Travaux de maintenance des réseaux et sécurisation des prises d'eau
ACTIONS ISSUES DES 70 PROPOSITIONS DES 80 COLLECTIVITÉS AYANT PARTICIPÉ AU GROUPE DE TRAVAIL AMORCE DU 30 SEPTEMBRE 2022 		

Sommaire

- **Avant-propos**
- **Infographie** « Plan sobriété eau collectivités »
- **Mesure 1** : suivre les prélèvements
- **Mesure 2** : performance des réseaux d'eau potable
- **Mesure 3** : usages domestiques
- **Mesure 4** : bâtiments publics
- **Mesure 5** : arrosage des espaces verts
- **Mesure 6** : recours aux eaux non conventionnelles (ENC)
- **Mesure 7** : tarification incitative
- **Mesure 8** : usages industriels
- **Mesure 9** : usages agricoles
- **Mesure 10** : gestion intégrée des eaux pluviales

Date de parution

Mai 2023

Auteur

AMORCE

Contact

Claire Forite
cforite@amorce.asso.fr

Lien

[Livret 10 mesures de court et moyen terme applicables dans les collectivités](#)

Dernière modification le 02/05/2024

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de :